



RETOURNER LES SOUMISSIONS AU :

Module de réception des soumissions de l'Agence Parcs Canada

Service national de passation de marchés

Télécopieur de soumission : 1-866-246-6893

Courriel de soumission :

soumissionsouest-bidswest@canada.ca

Ceci est la seule adresse électronique acceptable pour les réponses aux demande de soumissions. Les soumissions soumises par courrier électronique directement à l'autorité contractante ou à toute autre adresse électronique ne seront pas acceptées.

La taille maximale des fichiers pouvant être reçus par l'Agence Parcs Canada (APC) est de 15 mégaoctets. Les courriels contenant des liens vers les documents de soumissions ne seront pas acceptés.

RÉVISION 001 À UNE DEMANDE DE PROPOSITION

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de demeurent les mêmes.

Bureau de distribution :

Agence Parcs Canada

Service national de passation de marchés

Calgary, AB

| | |
|--|-------------------------------|
| Titre : Services de transport des déchets – Parc national Jasper | |
| N° de l'invitation : 5P420-23-0395/A | Date : 21 juin 2024 |
| N° de modification : 001 | |
| N° de référence du client : S. O. | |
| N° de référence de SEAG : S. O. | |

| | |
|--|---------------------------------------|
| L'invitation prend fin : À : 14 :00 Le : 5 juillet 2024 | Fuseau horaire : HAR |
|--|---------------------------------------|

| | |
|---|--|
| F.A.B.: Usine : <input type="checkbox"/> Destination : <input checked="" type="checkbox"/> Autre : <input type="checkbox"/> | |
| Adresser toute demande de renseignements à : Mandelle Waddell | |
| N° de téléphone : 403-585-7724 | N° de télécopieur : 1-866-246-6893 |
| Courriel : mandelle.waddell@pc.gc.ca | |
| Destination des biens, services et travaux de construction : Consulter le présent document. | |

À REMPLIR PAR LE SOUMISSIONNAIRE

| | |
|---|-------------------|
| Nom du fournisseur/ de l'entrepreneur : | |
| Adresse : | |
| N° de téléphone : | Courriel : |
| Nom de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie) : | |
| Signature : | Date : |

N° de l'invitation :
5P420-23-0395/A

N° de la modification :
001

Autorité contractante :
Mandelle Waddell

N° de référence du client :
s.o.

Titre :
Services de transport des déchets – Parc national Jasper

Modification 001

Cette modification vise à.

- A. Répondre aux questions des soumissionnaires lors de la visite du site du 18 juin 2024; et
- B. Modifier l'Annex A Énoncé des travaux.

Les soumissionnaires DOIVENT soumettre leurs soumissions conformément aux modifications apportées à l'annexe A - Énoncé des travaux inclus dans la présente.

A. Questions et réponses

- Q1: Qui est responsable de s'assurer que les bennes ne sont pas trop remplies avant le transport ?
A1: Parcs Canada est responsable de s'assurer que les bennes ne sont pas trop remplies avant de demander le transport par l'entrepreneur.
- Q2: Peut-on utiliser des bennes de plus grande taille à la place des bennes actuelles de 30 verges ?
A2: La taille de benne demandée pour les déchets non triés est de 30 verges standard, comme indiqué dans la section 3.2.1 révisée de l'annexe A, Énoncé des travaux. Des bennes plus grandes ne sont pas autorisées, sauf approbation écrite de Parcs Canada, personnel de la station de transfert de Jasper.
- Q3: Le placement des bennes est-il flexible au sein de la station de transfert de Jasper ?
A3: Le placement des bennes restera le même sauf approbation écrite de Parcs Canada, personnel de la station de transfert de Jasper.
- Q4: Quelles sont les exigences de temps pour les demandes et le transport ?
A4: Voir ci-dessous les révisions de l'énoncé des travaux.

B. Modifier l'annexe A - Énoncé des travaux

Supprimer : l'annexe A dans son intégralité.

Remplacer par : Annexe A – Énoncé des travaux modifié :

ANNEXE A

ÉNONCÉ DES TRAVAUX

1. Contexte

La collectivité de Jasper, située au cœur du parc national du Canada Jasper en Alberta, compte environ 4 200 résidents permanents. Tous les déchets résidentiels et d'entreprise doivent être acheminés du poste de transfert actuel de Jasper vers la décharge régionale de West Yellowhead (West Yellowhead Regional Landfill – WYRL). Le poste de transfert de Jasper se trouve à environ 6 km à l'est de la ville de Jasper, le long de l'autoroute 16, tandis que la décharge régionale de West Yellowhead est à environ 70 km à l'est de Jasper, le long de l'autoroute 16, dans la région de Hinton. Les coordonnées du poste de transfert de Jasper sont : latitude, 52,935773° et longitude, 118,039959°.

Ce contrat porte sur le transport de déchets solides non triés et non municipaux qui sont apportés au poste de transfert de Jasper par le producteur de déchets, généralement des entreprises. Il s'agit principalement de débris et de déchets de construction commerciale, de carton, de matelas résidentiels et de carcasses d'animaux tués sur la route.

N° de l'invitation :
5P420-23-0395/A

N° de la modification :
001

Autorité contractante :
Mandelle Waddell

N° de référence du client :
s.o.

Titre :
Services de transport des déchets – Parc national Jasper

La majorité des déchets solides municipaux (DSM) de Jasper sont déposés dans des bennes qui sont réparties dans la ville, puis transportées au poste de transfert de Jasper et acheminées à la décharge régionale de West Yellowhead. Ce contrat ne prévoit pas ce transport.

Le parc national du Canada Jasper, de l'Agence Parcs Canada, est l'exploitant actuel du poste de transfert de Jasper.

2. Objectif

Fournir des bennes mobiles au poste de transfert de Jasper pour la collecte des déchets commerciaux et résidentiels puis les transporter à la décharge régionale de West Yellowhead au fur et à mesure des besoins. Fournir également des bennes distinctes pour les matelas, le carton et les carcasses d'animaux. Le plastique, le verre, les matières dangereuses et les métaux recyclables ne font pas partie de l'étendue des travaux.

3. Étendue des travaux

L'entrepreneur assumera les responsabilités suivantes :

- 3.1 Déterminer la taille des bennes selon les données historiques sur le poids de déchets et les caractéristiques du site pour chaque emplacement de benne en vue de faire ce qui suit :
 - 3.1.1 Élaborer un calendrier de transport en fonction des données historiques reçues et fournir le nombre de bennes requis pour éviter une suraccumulation de déchets au poste de transfert.
 - 3.1.2 Maximiser le poids de chaque transport pour limiter le nombre de trajets.
 - 3.1.3 Garantir qu'il y a assez de bennes aux différents endroits pour la collecte de déchets.
 - 3.1.4 Fournir des bennes pour remplacer les bennes pleines qui sont transportées.
 - 3.1.5 Transporter, à la demande de Parcs Canada, toute benne qu'un représentant de l'Agence Parcs Canada juge nécessaire de retirer.
 - 3.1.6 **Parcs Canada se réserve le droit de demander le retrait de toute benne jugée nécessaire. L'entrepreneur doit exécuter cette demande dans les 48 heures et y répondre dans les 24 heures.**
- 3.2 Les travaux comprennent la livraison, l'installation et l'entretien d'au moins ce qui suit :
 - 3.2.1 **Fournir au moins cinq (5) bennes standard non couvertes de 30 verges pour la collecte des déchets non triés et non municipaux. Les dimensions standard pour une benne de 30 verges sont approximativement : 2,29 m de large par 6,71 m de long par 1,83 m de haut (7,5' de large par 22' de long par 6' de haut).**
 - 3.2.2 **Fournir une (1) benne à déchets étanche couverte pour les carcasses d'animaux, d'une capacité minimale de 12 verges. Le couvercle doit être amovible à la main. La benne ne doit pas dépasser 1,22 m (4') de hauteur pour permettre le chargement manuel. La benne doit être munie d'un revêtement jetable pour éviter que les carcasses ne gèlent. Le liner doit être remplacé par l'entrepreneur chaque fois que la benne est transportée.**
 - 3.2.3 **Fournir une (1) benne à déchets couverte pour la collecte des matelas, d'une capacité minimale de 40 verges. Le couvercle doit être en métal. La benne doit avoir des portes**

d'extrémité, adaptées au chargement des matelas par les personnes. Les dimensions standard pour une benne de 40 verges sont approximativement : 2,29 m de large par 6,71 m de long par 2,44 m de haut (7,5' de large par 22' de long par 8' de haut).

- 3.2.4 Fournir une (1) benne à déchets couverte pour la collecte du carton, d'une capacité minimale de 40 verges. Le couvercle doit être en métal. La benne doit avoir des portes latérales, adaptées au chargement, à l'ouverture et à la fermeture manuels, selon les besoins du public.
- 3.3 Pendant les heures d'ouverture de la station de transfert, il doit toujours y avoir cinq bennes à déchets divers ou plus sur le site, avec une capacité de recevoir des déchets, sauf approbation contraire du représentant de Parcs Canada. Le nombre de bennes requis pour atteindre cet objectif dépendra du volume de déchets généré et de la fréquence de transport de l'entrepreneur. Les bennes recevront des déchets résidentiels et commerciaux mixtes et doivent être transportées "au besoin". Il est de la responsabilité de Parcs Canada de déterminer et de demander quand le transport est nécessaire.
- 3.4 L'entrepreneur doit fournir une benne étanche pour la collecte des carcasses d'animaux. Cette benne devra être couverte pour empêcher les charognards d'y accéder et être étanche pour contenir les déchets liquides des animaux en décomposition. Cette benne sera munie d'un revêtement jetable pour éviter que les carcasses ne gèlent dans les bennes; l'entrepreneur devra le changer à chaque remplacement. Parcs Canada avisera l'entrepreneur lorsque cette benne sera prête à être transportée, ce qui arrive généralement de deux à trois fois par année. La benne doit être transportée et remplacée au plus tard 48 heures après la demande de Parcs Canada.
- La décharge exige une approbation écrite sur le formulaire approprié 24 heures avant l'acheminement de ces « déchets spéciaux ». L'entrepreneur doit consulter le personnel du poste de transfert de Parcs Canada pour s'assurer que l'approbation est obtenue avant le transport.
- 3.5 L'entrepreneur doit fournir une benne couverte pour la collecte de matelas. Cette benne doit être couverte afin d'empêcher que les matelas deviennent imbibés d'eau. Elle doit être munie d'une porte ou d'une extrémité ouverte pour que les clients puissent y charger des matelas. L'entrepreneur est tenu de charger un matelas qui aurait été déposé à l'extérieur du conteneur. L'entrepreneur doit assurer la propreté de l'aire entourant la benne et de la charger de sorte à maximiser le nombre de matelas par trajet. Au cours des dernières années, de 15 à 25 trajets ont été effectués annuellement.
- La décharge exige une approbation écrite sur le formulaire approprié 24 heures avant l'acheminement de ces « déchets spéciaux ». L'entrepreneur doit consulter le personnel du poste de transfert de Parcs Canada pour s'assurer que l'approbation est obtenue avant le transport.
- 3.6 Le Parc pourrait, lors d'occasions spéciales, demander à l'entrepreneur de déplacer les bennes à d'autres endroits du parc (p. ex. à l'occasion de corvées de nettoyage dans la municipalité).
- 3.7 L'entrepreneur doit inspecter visuellement le contenu des bennes de déchets avant leur transport. Il doit informer immédiatement l'exploitant du poste de transfert s'il y voit des matelas, des pneus de véhicules ou d'autres déchets spéciaux et lui donner la possibilité de les retirer.

4. Responsabilités de l'entrepreneur

- 4.1 Dans l'exercice de ses fonctions, l'entrepreneur doit respecter les mesures environnementales, conformément aux exigences fédérales, municipales et provinciales et territoriales.

N° de l'invitation :
5P420-23-0395/A

N° de la modification :
001

Autorité contractante :
Mandelle Waddell

N° de référence du client :
s.o.

Titre :
Services de transport des déchets – Parc national Jasper

- 4.2 L'entrepreneur doit s'assurer que les bennes sont bien couvertes pendant le transport pour éviter toute perte de déchets.
- 4.3 L'entrepreneur doit gérer les travaux de réparation et de remplacement des bennes à déchets. Parcs Canada n'est pas responsable des dommages causés aux bennes lors de leur utilisation normale ou de leur transport.
- 4.4 L'entrepreneur doit veiller à ce que l'équipement soit en bon état et exempt de fuites. Autrement, un nouvel équipement doit être fourni.
- 4.5 L'entrepreneur doit veiller à ce que l'aire de chargement des bennes demeure propre et à ce que les débris qui débordent d'une benne lors d'un déplacement soient ramassés et replacés dans d'autres bennes.
- 4.6 L'entrepreneur doit fournir les feuilles de pesage au chargé de projet de Parcs Canada pour toutes les redevances de déversement dans les décharges directement couvertes par Parcs Canada en vertu du point 5.7.
- 4.7 [L'entrepreneur est responsable de répondre aux demandes de transport de Parcs Canada dans les 24 heures. L'entrepreneur est responsable de transporter les bennes demandées dans les 48 heures suivant la demande initiale.](#)

5. Responsabilités de l'Agence Parcs Canada

- 5.1 Fournir un emplacement convenable pour l'installation des bennes.
- 5.2 Donner régulièrement des directives aux producteurs de déchets résidentiels et commerciaux sur ce que constituent des déchets acceptables.
- 5.3 Informer l'entrepreneur lorsque des volumes exceptionnellement élevés de déchets sont attendus ou reçus (p. ex., corvées de nettoyage de la municipalité ou du parc ou occasions spéciales).
- 5.4 Assurer la sécurité de l'installation.
- 5.5 Entretenir et exploiter la guérite de pesage du poste de transfert.
- 5.6 Entretenir la route d'accès au poste de transfert.
- 5.7 Payer les redevances de déversement pour les déchets déposés à la décharge.
- 5.8 [Demander à l'entrepreneur quand une benne nécessite un transport.](#)

6. Heures d'ouverture du poste de transfert

L'entrepreneur a accès au site du poste de transfert de Jasper 24 heures par jour.

Le poste de transfert consiste en une enceinte clôturée, et l'accès au public est limité.

Les heures d'ouverture actuelles pour la population sont les suivantes :

De 8 h à 17 h, du mardi au vendredi

De 8 h 30 à 12 h 30 le samedi

Fermé : samedi après-midi, dimanche et lundi

N° de l'invitation :
5P420-23-0395/A

N° de la modification :
001

Autorité contractante :
Mandelle Waddell

N° de référence du client :
s.o.

Titre :
Services de transport des déchets – Parc national Jasper

Annexe A – Compte rendu des transports de janvier 2022 à décembre 2022

Renseignements récapitulatifs

Nombre total de transports de janvier 2023 à décembre 2023 : 153

Poids total (kg/tonnes) : 538,62 tonnes (1 000 kg)

Nombre moyen de transports par mois : 17,33

Poids moyen (kg)/transport : 3 520 kg / 3,52 tonnes

Nombre de bennes de carcasses d'animaux transportées : 1

Nombre de bennes de carton transportées : 8

Nombre total de matelas : 228

| Mois | Redevance/poids (tonnes) | Transports de bennes | Poids moyen (tonnes)/transport | Nombre de matelas | Transports de carton |
|----------------|--------------------------|----------------------|--------------------------------|-------------------|----------------------|
| Janvier 2022 | 49,47 | 11 | 4,50 | 25 | 0 |
| Février 2022 | 19,51 | 6 | 3,25 | 25 | 0 |
| Mars 2022 | 35,46 | 11 | 3,22 | 0 | 2 |
| Avril 2022 | 55,48 | 10 | 5,55 | 20 | 0 |
| Mai 2022 | 54,08 | 10 | 5,41 | 50 | 0 |
| Juin 2022 | 53,36 | 12 | 4,45 | 25 | 1 |
| Juillet 2022 | 33,48 | 10 | 3,35 | 33 | 1 |
| Août 2022 | 42,76 | 18 | 2,38 | 0 | 1 |
| Septembre 2022 | 74,31 | 18 | 4,13 | 23 | 1 |
| Octobre 2022 | 51,01 | 17 | 3,00 | 0 | 1 |
| Novembre 2022 | 44,73 | 18 | 2,49 | 27 | 0 |
| Décembre 2022 | 25,03 | 12 | 2,09 | 0 | 1 |

N° de l'invitation :
5P420-23-0395/A

N° de la modification :
001

Autorité contractante :
Mandelle Waddell

N° de référence du client :
s.o.

Titre :
Services de transport des déchets – Parc national Jasper

Annexe B – Compte rendu des transports de janvier 2023 à décembre 2023

Renseignements récapitulatifs

Nombre total de transports de janvier 2023 à décembre 2023 : 208

Poids total (kg/tonnes) : 600,02 tonnes (1 000 kg)

Nombre moyen de transports par mois : 17,33

Poids moyen (kg)/transport : 2 880 kg / 2,88 tonnes

Nombre de bennes de carcasses d'animaux transportées : 1

Nombre de bennes de carton transportées : 6

Nombre total de matelas : 170

| Mois | Redevance/poids (tonnes) | Transports de bennes | Poids moyen (tonnes)/transport | Nombre de matelas | Transports de carton |
|----------------|--------------------------|----------------------|--------------------------------|-------------------|----------------------|
| Janvier 2023 | 23,58 | 10 | 2,36 | 42 | 0 |
| Février 2023 | 36,98 | 14 | 2,64 | 0 | 1 |
| Mars 2023 | 46,71 | 17 | 2,75 | 22 | 0 |
| Avril 2023 | 52,75 | 23 | 2,29 | 23 | 1 |
| Mai 2023 | 83,73 | 31 | 2,70 | 27 | 1 |
| Juin 2023 | 44,31 | 20 | 2,22 | 0 | 1 |
| Julliet 2023 | 41,53 | 15 | 2,77 | 0 | 1 |
| Août 2023 | 51,57 | 13 | 3,97 | 0 | 0 |
| Septembre 2023 | 45,15 | 15 | 3,01 | 25 | 0 |
| Octobre 2023 | 74,25 | 23 | 3,23 | 31 | 1 |
| Novembre 2023 | 70,93 | 22 | 3,22 | 0 | 0 |
| Décembre 2023 | 28,53 | 5 | 5,71 | 0 | 0 |

TOUTES LES AUTRES CLAUSES ET CONDITIONS DEMEURENT INCHANGÉES.